

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Josette BESSE à Christine DEL PIE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Marie Lise LHOMET à Frédéric ROUSSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Didier MATHIEU à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Jacques BOUQUENEUR.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 juin	Le 8 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2017-04-03 Signature de conventions de partenariat avec 3 associations culturelles à vocation rurale se regroupant dans une opération culturelle commune : Plein Sud 2017

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite développer l'image du Sud Territoire de Belfort et s'associer au rayonnement ainsi qu'à son développement culturel.

A cette fin, elle a décidé pour l'année 2017 d'ouvrir un partenariat de communication avec 3 associations locales implantées dans trois communes rurales du sud Territoire. Ces trois associations s'engagent à réaliser une opération commune composée d'un spectacle d'animation de haute qualité sur leur commune durant l'année 2017.

La convention proposée définit le partenariat entre :

La communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)
Représentée par Christian Rayot son Président

L'association « Comité des fêtes de Suarce » de Suarce,
L'association « Le Club de Boron » de Boron,
L'association « Les 3 fontaines » de Lebetain
Représentées par leurs présidents respectifs

Ces trois associations ont décidé de s'associer avec la contribution de la CCST pour organiser un festival dénommé « Musique Plein Sud 2017 » qui se déroulera en 3 spectacles localisés dans les 3 communes d'activité des associations :

- **vendredi 8 septembre 2017 : Comédie musicale « La revue des années Folles » à Suarce**
- **samedi 9 septembre 2017 : « Le show Claude François (Tribute) à Boron**
- **dimanche 10 septembre 2017 : Cumbia Pirata, musique Latinos à Lebetain**

Chaque association organise son spectacle en responsabilité propre (promotion, mise à disposition et en place des lieux de concert, coordinations, assurance et responsabilité civile).

Afin de mutualiser les coûts d'organisation les associations ont décidé de recourir à un producteur commun de spectacle : Couleur Sport Production.

Chaque association couvrira avec le producteur les coûts spécifiques à chaque spectacle.

Chaque association prend en charge l'organisation de son spectacle avec l'assistance du producteur commun. Ces prestations seront clairement définies dans un contrat passé entre l'association et le producteur.

Chaque association aura à sa charge également, la mise à disposition du lieu de spectacle et sa préparation, l'organisation de la soirée, la tenue des services annexes (buvette, guide, parking).

Elle assurera la diffusion des produits de promotion (flyers et affiches) dans le village et les communes environnantes.

En contrepartie, La Communauté de Communes du Sud Territoire s'engage à verser un soutien financier à chaque association au titre du partenariat de communication engagé.

Association « comité des fêtes de Suarce » (Suarce)	8 500 €
Association « Le Club de Boron » (Boron)	8 500 €
Association « les 3 Fontaines » (Lebetain)	8 500 €

Ces sommes seront payables par virement, à la signature de la présente convention.

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'engage également à couvrir auprès du producteur les frais de communication spécifiques de la CCST dans le cadre de ce festival pour un montant de 3 000 € H.T.

La CCST prendra également en charge un camion podium et un groupe électrogène si besoin.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'accorder une subvention d'un montant de 8 500 € (huit mille cinq cent euros) au titre du partenariat Plein Sud 2017 avec chacune des trois associations suivantes :**
 - L'Association « comité des fêtes de Suarce »
 - L'Association « le Club de Boron »
 - L'Association « les 3 Fontaines » de Lebetain
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,



Et publication ou notification le 21 JUIN 2017

Le Président,



